



انواكشوط، في 08 NOV 2024

الرئيسة La Présidente

الرقم: \_\_\_\_\_  
ARMP/Pr: 159-2024 س ت ص ع:

### AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 08 Novembre 2024, sur le recours introduit par MAURIOL SARL contre la décision d'attribution provisoire, par la Commission des Achats d'Exploitation (CAE) de la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), du marché relatif a la Fourniture de 49 véhicules au profit de la SOMELEC, Lot N° 05 : 26 véhicules PUCK-UP 4X2 simple cabine, objet de l'Appel d'Offre Ouvert N°08/CAE/2024.

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAON et aux conclusions et analyses qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : [www.armp.mr](http://www.armp.mr).

Moctar AHMED ELY, p. i

